



Le Tour du Mont-Blanc

Epreuve permanente de la FFCT (n° 20)

322 km - 7 100 m de dénivelé environ

Le Règlement

Mont Blanc... mot magique pour beaucoup, il est le synonyme même de la haute montagne, des neiges éternelles, presque de l'impossible. Vous apprendrez à aimer cette terre de contrastes, sauvage et mystérieuse...

- **Le Tour du Mont-Blanc est une randonnée permanente organisée et homologuée par les Cyclotouristes Chambériens.**
- Il peut être effectué de juin à septembre suivant l'état des routes en altitude.
- Le délai maximum accordé est de **3 jours consécutifs**.
- Le sens giratoire est au choix des participants. Le départ et l'arrivée se feront de Beaufort, du Fayet ou d'Albertville.
- Les contrôles se feront par apposition d'un timbre (commerçant ou autre) sur la carte de route, ou par l'adjonction à cette carte d'une photo du lieu de contrôle, avec bicyclette du participant bien visible. Les lieux de contrôle sont précisés sur la carte de route.
- Toute tentative de fraude, ou l'absence non justifiée d'un contrôle entraînera l'élimination pure et simple du participant.
- Les Cyclotouristes Chambériens déclinent toute responsabilité en cas d'accident de toute nature pouvant survenir au cours de cette randonnée. Le concurrent engage sa propre responsabilité civile en cas d'accident. **Il doit être assuré.**
- Les mineurs devront accompagner leur engagement d'une autorisation parentale.
- Les participants étant considérés comme en excursion personnelle, devront se conformer au code de la route et aux arrêtés préfectoraux ou municipaux (**l'éclairage des bicyclettes et le boudrier réfléchissant sont nécessaires pour la traversée des tunnels**).
- L'épreuve terminée, la carte de route devra être retournée au correspondant pour homologation. En cas d'impossibilité d'effectuer l'épreuve, l'engagement reste valable 2 ans.
- Le fait de participer à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

Le bulletin d'engagement devra parvenir 1 mois avant la date de départ fixée, accompagné de la somme :

- ✓ de 7 € pour les engagements avec médaille
- ✓ de 4 € pour les engagements sans médaille

par chèque bancaire, ou tout autre mode, au nom du correspondant et à l'adresse suivante :

Claude Seyve
420 chemin des Moulins
73000 Chambéry